

COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN - 16390

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX-HUIT DU MOIS de FEVRIER à 19 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-SÉVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIÈRE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIÈRE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRÉ-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - - MERCIER Bruno - MOREAU Jean Clément - MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TÉLÉMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : M. MERCIER Bruno

Date de convocation : 11/02/2020

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 13

Absent excusé : M. MÉAR Emmanuel, MARCADIER Christian

Pouvoir : M. MARCADIER Christian a donné pouvoir à M. MOREAU Jean Clément – M. MÉAR Emmanuel a donné pouvoir à M. DESAGE Sébastien

Majorité absolue : 8

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal du 14 Janvier 2020

Délibérations à prendre :

1. Modification des statuts de la CDC : transfert de la compétence facultative « Service Départemental d'Incendie et de Secours : contribution financière » (SDIS)
2. Approbation du rapport de la CLECT du 23 janvier concernant les attributions de compensations liées à la compétence du SDIS – **Annexe 1-**
3. Devis travaux logements du 16 rue de la Pavancelle
4. Demande d'un riverain de la commune pour participation à l'achat d'une clôture mitoyenne -**Annexe 2-**
5. Certificat d'urbanisme opérationnel de Mme Termenière : avis sur prise en charge extension réseau
6. Travaux aménagement de 2 logements : Assurance dommage ouvrage
7. Budgets:
 - Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 de la commune et des budgets annexes.
 - Affectation des résultats de la commune et des budgets annexes
 - Fixation du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2020.
 - Vote des budgets primitifs 2020 – Rapport annuel de présentation et budget (documents remis sur table)

Informations diverses :

- Compte rendu réunion du conseil d'école
- Communication sur l'aide à l'installation des médecins relevant de la CDC
- Demande avis sur projet PLUI du Périgord Ribéracois -**Annexe 3-**

- Démission de monsieur CORGNAC MICHEL de l'association des anciens combattants

Questions diverses

- Remplacement de Bruno SIMONET et renfort suite à son arrêt.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JANVIER 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 14 Janvier 2020

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE** **FACULTATIVE « SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS :** **CONTRIBUTION FINANCIERE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa réunion en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire approuvé une modification des compétences et donc des statuts de la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne portant sur la restitution aux communes de la compétence facultative « Service Départemental d'Incendie et de Secours : contribution financière ».

Cette modification des compétences et statuts représente une première étape du pacte financier Communes/CdC sur lequel cette dernière travaille depuis plusieurs mois et visant à :

- Permettre à la CdC de disposer des moyens budgétaires nécessaires pour assurer et assumer le financement de ses compétences, le besoin de financement annuel structurel pour la CdC étant supérieur à 500 K€,
- Aboutir à une équité entre Communes quant aux montants des AC qu'elles versent à la CdC.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire devra recueillir l'accord de la majorité qualifiée des deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-10-07-01 en date du 19 décembre 2019 portant proposition de restitution aux communes de la compétence facultative « Service Départemental d'Incendie et de Secours : contribution financière » et de la modification correspondante des statuts de de la CdC Lavalette Tude Dronne,

Considérant qu'il appartient aux Conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur la modification statutaire de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

➤ **Approuve la restitution aux communes de la compétence facultative « Service Départemental d'Incendie et de Secours : contribution financière »**

➤ **Approuve en conséquence la modification correspondante des statuts de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne comme suit : retrait du bloc de compétence facultative, de la compétence suivante :**

- « Service Départemental d'Incendie et de Secours : contribution financière »

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 23 JANVIER 2020 CONCERNANT
LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIÉES À LA COMPÉTENCE
« SERVICE DÉPARTEMENTAL ET DE SECOURS : CONTRIBUTION
FINANCIÈRE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne s'est réunie le 23 janvier 2020 afin de se prononcer sur les modalités d'évaluation des transferts de charges correspondant à la restitution aux communes de la compétence facultative « **Service Départemental et de Secours : contribution financière** ».

Monsieur le Maire rappelle que les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article [L. 5211-5 II](#) du code général des collectivités territoriales, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 23 janvier 2020 « **Service Départemental et de Secours : contribution financière** » et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **Approuve le rapport de la CLECT du 23 janvier 2020 relatif à la restitution aux communes de la compétence facultative « Service Départemental et de Secours : contribution financière ».**

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE
FACULTATIVE « MAISON DE SANTE »**

Monsieur le Maire informe que, lors de sa réunion en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire avait décidé d'abroger sa délibération en date du 13 décembre 2018 qui portait restitution aux communes de la compétence facultative « *études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en Maison de santé* ».

L'abrogation adoptée le 19 décembre 2019 marquait la volonté et le choix de la Communauté de Communes d'être la Collectivité Locale compétente pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Chalais, Montmoreau et Villebois Lavalette.

Cette délibération a fait l'objet de la part de la Préfecture d'un courrier d'observation en date du 22 janvier 2020.

Dans cette correspondance, la Préfecture estime que la prise de compétence « Maison de santé » doit s'effectuer soit dans le cadre d'une procédure de définition de l'intérêt communautaire via la compétence action sociale et donc le Centre Intercommunal d'Action Sociale, soit dans le cadre d'une procédure de modification des statuts de droit commun, nécessitant dans ce cas :

- une délibération du Conseil Communautaire,
- les délibérations de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, (1/2 de la population représentant les 2/3 des Communes, ou l'inverse).

Aussi, dans le cadre de cette procédure dite de droit commun, par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité de ses membres l'ajout suivant au bloc de compétences facultatives de la CdC :

- « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »

Cette modification statutaire doit donc être approuvée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes, soit les 2/3 des Communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes :

Ajout du bloc des compétences facultatives, de la compétence suivante : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

➤ Approuve l'ajout au bloc de compétences facultatives de la CdC, la compétence suivante : « études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments situés à Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette destinés à l'installation de professionnels de santé, regroupé en « Maison de Santé »,

➤ Approuve en conséquence la modification correspondante des statuts de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

CERTIFICAT D'URBANISME AVIS SUR EXTENSIONS DE RÉSEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au dépôt du certificat d'urbanisme opérationnel n° 01635019C0037 par Madame Termenière, concernant une parcelle cadastrée ZN 132 et située « Chez Charrier », le SDEG et la société AGUR ont été consultés pour savoir si le terrain concerné était desservi par l'électricité et l'eau.

Pour l'électricité : il faut faire une extension de réseau de 382 m, deux possibilités nous sont présentées, soit les travaux sont réalisés en tranchée remise par la Commune pour une contribution communale de 6 494.00 euros (382 m x 17.00 €), soit les travaux sont réalisés en tranchée effectuée par le SDEG 16 pour une contribution communale de 10 505.00 euros (382 m x 27.50 €) ;

Pour l'eau : il n'y a pas de canalisation d'eau sur la voie communale n° 322 desservant le terrain.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de faire une PVR (participation pour voirie et réseaux) et rappelle les règles. Il indique que seul ce terrain est en zone urbanisée sur la VC N°322.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

- Vu le coût important des travaux d'extension de réseau,
- Vu qu'il n'y a pas de canalisation d'eau potable sur la VC 322, voie desservant le terrain concerné
- Vu qu'il n'y a qu'un seul terrain pouvant bénéficier d'une PVR

Donne UN AVIS DEFAVORABLE

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 de la COMMUNE DE ST-SÉVERIN et des BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats constatés aux comptes de gestion 2019 présentés par le Trésorier pour :

- COMMUNE de SAINT-SÉVERIN et budgets annexes :
 - TRANSPORT
 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant que les chiffres émis en dépenses et en recettes sur l'exercice 2019 par M. le Trésorier de CHALAIS, sont conformes à ceux des comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire, n'émet aucune observation et APPROUVE les COMPTES DE GESTION de l'exercice 2019, des établissements suivants :

- COMMUNE de SAINT-SÉVERIN et budgets annexes :
 - TRANSPORT
 - ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Transport 2019 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Transport 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	9 228.39 €
Recettes	12 987.00 €
Excédent de clôture :	+3 758.61 €

Investissement

Dépenses	5 116.00 €
Recettes	5 116.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIÈRE, Maire, sous la présidence de M. Jean Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget annexe Transport 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Assainissement 2019 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	67 551.00 €
Recettes	37 726.91 €
Déficit de clôture :	-29 924.09 €

Investissement

Dépenses	18 421.08 €
Recettes	29 613.00 €

Excédent de clôture : 11 191.92 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Hors de la présence de M. Alain RIVIÈRE, Maire, sous la présidence de M. Jean Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget annexe Assainissement 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019

M. le Maire présente le compte administratif du budget de la commune 2019 et se retire. Le Conseil Municipal désigne M. Jean Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider les débats et mettre la délibération au vote. Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	458 052.61 €
Recettes	635 458.15 €

Excédent de clôture :	177 405.54 €
-----------------------	--------------

Investissement

Dépenses	388 631.68 €
Recettes	405 835.41 €

Restes à réaliser :

Dépenses	297 677.00 €
Recettes	89 927.00 €

Besoin de financement :	334 856.77 €
-------------------------	--------------

Hors de la présence de M. Alain RIVIÈRE, Maire, sous la présidence de M. Jean Clément MOREAU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget communal 2019.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	3 758.61 €
Résultats antérieurs reportés	- 682.70 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :	3 075.91 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	12 588.43 €
Besoin de financement	0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe transport 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 12 588.43 €
- ✓ L'excédent de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 3 075.91 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	- 29 924.09 €
Résultats antérieurs reportés	77 954.19 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :	48 030.10 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	31 224.96 €
Restes à réaliser :	0.00 €
Solde d'exécution reporté	31 224.96 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 31 224.96 €
- ✓ Solde d'exécution de la section de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 48 030.10 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	177 405.54 €
Résultats antérieurs reportés	296 472.78 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :	473 878.32 €

Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	- 127 106.77 €
Restes à réaliser dépenses :	- 297 677.00 €
Restes à réaliser en recettes :	89 927.00 €
Solde d'exécution reporté	- 334 856.77 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune de la façon suivante :

- ✓ Affectation en réserves **R1068** en investissement la somme de : **334 856.77 €**
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **139 021.55 €**

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1636-B sexies du code général des Impôts reconnaissant aux conseils municipaux la compétence du vote des taux des taxes foncières et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire invite le conseil à fixer les taux des 3 taxes qui permettront le financement de ses projets.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents :**

le taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et les non bâties) est inchangé par rapport à l'exercice 2019.

1. Taxe d'habitation :	7.37 %
2. Taxe sur le foncier bâti :	20.89 %
3. Taxe sur le foncier non bâti :	34.91 %

TRAVAUX LOGEMENT DU 16 RUE DE LA PAVANCELLE

Monsieur le Maire informe que plusieurs devis ont été déposés.

- Couverture : SAS Rénovation LAGUILLON	16 828.80 TTC
- Plâtrerie : Entreprise NOIRT	10 843.18 TTC
- Peinture : Entreprise NOIRT	13 894.10 TTC
- Plomberie : Entreprise BOCQUIER THERMIQUE	7 877.20 TTC
- Entreprise JAMOT	7 342.50 TTC
- Chauffage : Entreprise BOCQUIER THERMIQUE	12 331.00 TTC
- Entreprise JAMOT	6 121.50 TTC
- Electricité : Entreprise BOCQUIER THERMIQUE	11 871.16 TTC
- Entreprise JAMOT	14 663.88 TTC

Après vérification, le conseil décide de retenir les offres suivantes :

- Couverture : SAS Rénovation LAGUILLON	16 828.80 TTC
- Plâtrerie : Entreprise NOIRT	10 843.18 TTC
- Peinture : Entreprise NOIRT	13 894.10 TTC
- Plomberie : Entreprise JAMOT	7 342.50 TTC
- Chauffage : Entreprise JAMOT	6 121.50 TTC
- Electricité : Entreprise BOCQUIER THERMIQUE	11 871.16 TTC

COUT TOTAL DES TRAVAUX 66 901.24 TTC

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORT 2020

Le Maire présente le projet de budget annexe transport 2020, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	7 300.00
022 Dépenses imprévues	575.91
042 Dotations aux amortissements	5116.00
Total	12 991.91

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	3 075.91
042 opération d'ordre subventions	5116.00
70 Ventes de produits, prestat° de services. ...	1 000.00
74 Subventions d'exploitation	3 800.00
Total	12 991.91

INVESTISSEMENT DEPENSES :

040 opération d'ordre subventions d'équipement	5 116.00
21 Matériel de transport	12 588.43
Total	17 704.43

INVESTISSEMENT RECETTES :

040 opération d'ordre matériel amortissements	5 116.00
001 Solde d'exécution	12 588.43
Total	17 704.43

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget proposé par Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Le Maire présente le projet de budget annexe assainissement 2020, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	89 700.00
022 Dépenses imprévues	1 406.10
042 amortissements	29 613.00
65 Autres charges de gestion courantes	11 000.00
66 Charges Financières	1 500.00
67 Charges exceptionnelles	5 000.00
Total	138 219.10

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	48 030.10
042 opération d'ordre	12 689.00
70 Ventes de produits fabriqués prest° services...	74 000.00
74 Subventions d'exploitations	3 500.00
Total	138 219.10

INVESTISSEMENT DEPENSES :

020 Dépenses imprévues	1 148.96
040 opérations d'ordre	12 689.00
16 Emprunts	19 000.00
21 Immobilisations corporelles	28 000.00
Total	60 837.96

INVESTISSEMENT RECETTES :

001 Solde d'exécution	31 224.96
040 opérations d'ordre	29 613.00
Total	60 837.96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget proposé par Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Le Maire présente le projet de budget 2020, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	368 050.00
012 Charges de personnel	274 600.00
014 Atténuations des produits	2 000.00
022 Dépenses imprévues	13 279.00

65 Autres charges de gestion courante	110 310,00
66 Charges financières	10 991,00
67 Charges exceptionnelles	4 900,00
Total	784 130,00

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	139 021,55
70 Produits des services des domaines, ventes	44 500,45
73 Impôts et taxes	395 288,00
74 Dotations, subventions et Participations	147 300,00
75 Autres produits de gestion courante	58 000,00
76 Produits financiers	10,00
77 Produits exceptionnels	10,00
Total	784 130,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

001 Affectation de résultat	127 106,77
16 Emprunts et dettes	24 761,23
020 Dépenses imprévues	20 904,00
Op. 282 Déco rue	2 000,00
Op. 291 Travaux bâtiments	79 000,00
Restes à réaliser	2 342,00
Op. 292 travaux logements locatifs	
Restes à réaliser	4 530,00
Op. 304 Cimetière	3 000,00
Op. 305 Voirie	40 000,00
Op. 308 Mairie	4 000,00
Restes à réaliser	1 000,00
OP. 310 Achat de matériel	10 000,00
Reste à réaliser	220,00
Op. 314 Défense incendie	2 000,00
Op. 329 Travaux 16 rue du Périgord	220,00
Restes à réaliser	10 200,00
Op. 329 Travaux 18 rue du Périgord	25 615,00
Restes à réaliser	279 385,00
Op. 330 Etang de la Brousse	1 000,00
Total	637 284,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

10 Dotations, Fonds divers et réserves	393 856,77
16 Dépôts et cautionnement	2 500,23
Op. 329 Travaux 16 rue du Périgord	
13 DETR Restes à réaliser	35 427,00
13 Département Restes à réaliser	24 500,00
13 CDPPT Restes à réaliser	30 000,00
Op. 329 Travaux 18 rue du Périgord	
16 Emprunt	120 000,00
13 Département	16 000,00
13 Région	15 000,00
Total	637 284,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget proposé par Monsieur le Maire.

PRISE EN CHARGE FRAIS CLOTURE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame CROMBEZ sollicitant la commune pour la prise en charge de la moitié de la clôture qu'elle souhaite implanter sur les parcelles ZH 93 et ZH 95, limitrophes avec la commune.

Le Conseil municipal après en avoir débattu,

- considère que la commune n'a pas l'utilité de cette clôture car le pôle médical est un espace ouvert
- ne s'oppose pas à ce que Madame COMBRETZ installe une clôture en limite de propriété,
- indique que la commune ne participera pas financièrement à la mise en place de cette clôture.

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DU 18 RUE DU PERIGORD

Notre assureur GROUPAMA nous interpelle sur le fait que pour les travaux d'aménagement de 2 logements sociaux au 18 rue du Périgord, il serait souhaitable de prendre une assurance Dommage Ouvrage.

Vu le coût élevé, monsieur le Maire propose d'interroger l'architecte et le service juridique de l'ATD16 afin de s'assurer du caractère obligatoire de cette assurance.

INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu du Conseil d'école de ce jour : Il y a 118 élèves et il est attendu 117 élèves à la prochaine rentrée. Des travaux de peinture des murs de la bibliothèque sont à prévoir. Les agents communaux pourront éventuellement s'en occuper cet été et il faudra facturer la peinture et le temps de travail à la CDC Lavalette Tude Dronne.
La mise en réseau du parc informatique et des imprimantes est fonctionnelle. Besoin de gilets jaunes pour les enfants pour les sorties. Le transport scolaire sur Palluau a été mis en place. A la rentrée, une convention sera signée avec la CDC, précisant le tarif kilométrique appliqué. Il sera identique à celui adopté avec la commune de Pillac.
- Communication aide à l'installation des médecins : monsieur le Maire informe le conseil que le Docteur Lagrot avait fait une demande d'exonération de CFE. Cette dernière a été refusée car la CDC Lavalette Tude Dronne n'a pas pris de délibération en ce sens. La commune avait pris cette délibération mais cette dernière a été retirée à la demande de la Préfecture car la commune n'a plus la compétence santé.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il existe un catalogue des différentes dispositions fiscales applicables par les collectivités ; il reviendra aux nouveaux élus communautaires d'intervenir auprès de la CDC pour la mise en œuvre de celles de nature à favoriser les installations nouvelles de tous types d'activité. Les décisions seront à prendre avant le 31 octobre.
- Avis sur le Projet PLUI du Périgord Ribéracois : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un avis est demandé suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la CDC du Périgord Ribéracois. A défaut d'une réponse de notre part dans un délai de 3 mois, notre avis sera réputé favorable.
Le Conseil ne souhaite pas se positionner sur ce dossier, qu'il ne connaît pas et ne donne pas d'avis.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur CORGNAC, Président de l'association des anciens combattants. Il y a 5 anciens combattants sur la commune mais aucun ne veut prendre la présidence.
A voir qui pourrait être intéressé pour gérer cette association. A défaut, il faudrait peut-être contacter l'association de Laprade pour se regrouper.
- Monsieur Bruno SIMONET est toujours en arrêt de travail. Si la situation perdure il faudrait prévoir son remplacement.
Une annonce d'offre d'emploi sera déposée à pôle emploi.
- Point sur les travaux du 18 rue du Périgord : L'échafaudage est installé.

La chappe béton a été coulée.

Les travaux de la toiture et du crépi devraient commencer dans la semaine à venir.

Il faudrait demander à l'entreprise Rénovation Laguillon un devis pour la reprise du crépi sur le mur appartenant à M. Marsaud Jean-Louis, côté salle de réunion.

Il est rappelé le problème d'écoulement constaté au niveau du balcon au 16 rue du Périgord. Monsieur le Maire informe que l'entreprise Montboyer Métal est intervenue et qu'elle a mis un joint en silicone.

- Date du prochain conseil municipal le 03 Mars 2020 à 19 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.